

Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Canton de St Jean Soleymieux  
Commune de Soleymieux

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

---

**Nombres de conseillers : 11**

**En exercice :11**

**Présents : 11            Votants : 11            Abstention(s) : 0**

**Contre :0**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 janvier les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

**Présents :** RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, DAMEZET Jérôme, DETHY Annie, Daniel SOUBEYRAND, Mathieu POYET, Christian QUATRESOUS, Sophie FAURE, Frédéric MONTET, Manon POYET, Thérèse BOUTTE

**Secrétaire de séance :** Frédéric MONTET

---

**Demande de subvention au titre de la  
dotation d'équipement des territoires  
ruraux (DETR) 2023**

---

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux dans la salle des fêtes, bibliothèque et salle d'activités dont le coût prévisionnel s'élève à 538 849.50€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le projet sera entièrement réalisé de septembre 2023 à octobre 2024.

Le chiffrage est le suivant :

Salle des fêtes et bibliothèque : 401 500.00 € HT

Salle d'activités : 78 600.00 € HT

MO : 39 899.50 € HT

AMO : 18 850.00€ HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Cout total : 538 849.50€ HT

DETR : 161 654.85€ soit 30%

Département : 134 712.38€ soit 25%

Région : 134 712.38€ soit 25%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230130-2023-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

Affichage : 07/02/2023

Autofinancement communal : 107 769.90€

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant le financement
- Le plan de financement prévisionnel
- Le devis descriptif détaillé
- L'attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- Le plan de situation et le plan cadastral

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité

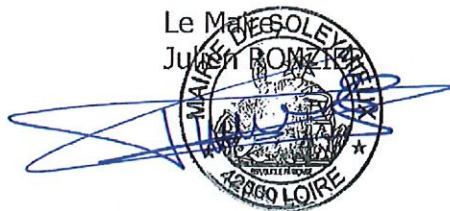
- Arrêter le projet de travaux de changement de chaudière fioul en pompe à chaleur
- Adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- Solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 (DETR)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifié conforme

Fait à Soleymieux, le 07/02/2023.

Le Maire  
Julien BONZIN



Le secrétaire de séance  
Frederic MONTET

Affichage fait le 17 FEV. 2023 numériquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230130-2023-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

Affichage : 07/02/2023